

Procès-verbal de la séance du mercredi 10 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi dix juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents :

M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Maryse TEQUI, M. Christophe BOYER

Absent :

M. Damien WEISSE

Procuration :

M. Stéphane ROUX donne à M. Christophe BOYER
M. Sébastien LANGE donne à Mme Nina BOZOVIC
Mme Stéphanie GRECARD donne à Mme Sandrine NARDI
M. MIRATON Didier donne à M. Claude REILHES

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC



Ordre du jour :

- Approbation des Comptes-Rendus du 01 juin et du 21 juin 2023
- Nomination des délégués propriétaires de non bâtis à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier CIAF pour la A69
- Délibération pour inscrire au budget primitif 2023 l'opération de préemption urbaine.
- Point sur la MAM
- Point sur la Médiathèque
- Point sur le ramassage scolaire
- Point sur les plantations
- Questions Diverses

Monsieur Le Maire présente les procès-verbaux de Conseil du 01/06/2023 et celui du 21/06/2023, ils sont adoptés par le conseil.

❖ COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CAMBON LES LAVAUR, MAURENS-SCOPONT ET VILLENEUVE-LES-LAVAUUR : ELECTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE DEUX PROPRIETAIRES TITULAIRES ET D'UN PROPRIETAIRE SUPPLEANT

M. Le Maire fait connaître que par lettre du 9 juin 2023, le Président du Conseil Départemental du Tarn l'a invité à faire procéder de nouveau par le conseil municipal à l'élection des représentants des propriétaires fonciers non bâtis, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier de CAMBON-LES-LAVAUUR, MAURENS-SCOPONT et VILLENEUVE-LES-LAVAUUR, commission instituée dans le cadre du projet de liaison autoroutière Castres – Toulouse et suite à l'achèvement de la phase préalable.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 22 juin 2023, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : M. Alexis REILHES, Mme BOUSQUET Alexia et M. Yves REILHES qui sont de nationalités françaises ou assimilés d'après les conventions

internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteints l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : M. Alexis REILHES, Mme Alexia BOUSQUET et M. Yves REILHES

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121.21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de cinq voix, quatre pouvoirs donnés, la majorité requise est de 5 voix.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, M. Alexis REILHES et Mme Alexia BOUSQUET sont élus membres titulaires et M. Yves REILHES est élu membre suppléant.

❖ DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF N°1 POUR RAJOUT DES OPERATIONS BUDGETAIRES CONCERNANT LA FIBRE

M. le Maire explique la situation qui demande de faire une DM.

Lors du vote du budget 2023, le prêt pour l'opération « Enfouissement de la Fibre » était au stade de proposition et un oubli a été fait, de prévoir les comptes d'imputation pour les échéances mensuelles de ce prêt.

Il a été prévu lors du vote du budget les imputations suivantes :

- En recettes, au crédit du compte 1641, pour le montant du prêt sollicité,
- En dépenses d'investissement, au débit de ce même compte 1641, pour le montant total des remboursements en capital devant intervenir en cours d'exercice

Il a été oublié :

- En dépenses de fonctionnement, au débit du compte 66111, pour le montant des charges financières (intérêts) devant intervenir en cours d'année (et de même pour toutes les années de remboursement à venir),
- En dépenses de fonctionnement, au débit du compte 627, pour le montant des frais d'emprunts (qu'une seule fois, dans ce cas, puisque ces frais n'interviennent qu'en début d'opération).

FONCTIONNEMENT	DIMINUTION	AUGMENTATION
615221 - Entretien et réparations	4600.00	
627 – Services bancaires		500.00
66111 – Intérêts		4100.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	4600.00	4600.00
INVESTISSEMENT		
1641 – 109 : Emprunt		2600.00
203 -122 : Photovoltaïque	2600.00	
TOTAL INVESTISSEMENT	2600.00	2600.00

❖ POINT SUR LA MAM



Mme TEQUI nous informe que Laurence et Carole sont toujours dans la constitution du dossier d'agrément.

Elles ont rendez-vous fin septembre avec la PMI pour faire le point sur leur dossier et son avancé.

La subvention que l'on avait demandé pour les travaux nous a été refusée pour 2023.

Du coup, nous allons réaliser les travaux indispensables.

On nous informe que la CAF peut octroyer une subvention de 3000€ pour l'achat de matériels mais il faut qu'il soit neuf.

Etant donné qu'elles n'ont pas une grosse trésorerie, M. le Maire a fait établir un devis pour leurs besoins.

Il y aurait :

- Un ordinateur
- Aspirateur
- Une machine à laver
- Un réfrigérateur
- Et d'autres éléments.

Le devis serait d'environ 2 000€.

Le CM est d'accord pour leur acheter ces éléments qui leur permettraient de ne pas avoir cela à acheter.

Il faudrait aussi qu'elles commencent à prospecter pour savoir les besoins et peut-être faire une pré-inscription.

Cela aurait du poids pour la PMI.

❖ RAMASSAGE SCOLAIRE

Nous avons eu une demande d'inscription de deux enfants qui sont sur la Route de Saussens, lieudit La Gare.

Ils sont scolarisés au SIRP de Cuq-Toulza.

L'arrêt est pour l'instant inexistant mais on a demandé lors d'une réunion avec la FEDERTEEP la création d'un arrêt.

Il est proposé par M. le Maire de profiter du terrain de stockage à gravier pour faire le retournement du bus

On attend la réponse de la FEDERTEEP.

❖ POINT SUR PLANTATIONS

Le Maire nous informe qu'il y a des compensations environnementales qui ne pourront être que dans l'emprise de l'aménagement foncier de la commune.

Pour les plantations, on peut utiliser le programme « Un arbre, Un collégien ».

La commune va faire vérifier les limites de propriété de certaines voies communales car les bornes ont disparu et procèdera ensuite à un nouveau bornage.

Signatures :

WEÏSSE Damien	Absent	BOZOVIC Ninoslava	
LANGÉ Sébastien	Procuration Mme BOZOVIC	GRENARD Stéphanie	Procuration à Mme NARDI
MIRATON Didier	Procuration M. REILHES	NARDI Sandrine	
TEQUI Maryse		REILHES Claude	
ROUX Stéphane	Procuration à M. BOYER	BOYER Christophe	